

**VIVRE A TROYES ET EN CHAMPAGNE
AU XVII^E SIECLE,
A TRAVERS QUELQUES DESCRIPTIONS ET
ANECDOTES TIREES DE *LA CHRONIQUE DE
TROYES ET DE LA CHAMPAGNE* DE NICOLAS
PITHOU**

(Dossier réalisé par le service éducatif de la MGT)

- 1. Description de la ville de Troyes au XVI^e siècle**
- 2. Le grand incendie de 1524**
- 3. L'histoire extraordinaire de Jeanne, faux berger d'Arcis**
- 4. Le « mal de Brissette »**
- 5. La famine de 1573 à Troyes**

1. Description de la ville de Troyes au XVI^e siècle

Une riche campagne

« Comment que ce soyt, la ville de Troyes a finalement gainné ce point, qu'elle est tenue et réputée tout communement et sans aucun contredit, la principale et capitale de Champagne. Ainsi qu'elle est de present constructe, elle est presque en forme d'une raquette. Elle est assize en un fort bon air, et une belle pleine [...]. Son terroir est pour la pluspart si bon, que dès l'une de ses portes il se voit une contrée de terre, appelée communement par ceux du païs, *Les Maraux*, tant estimée pour sa bonté et fertilité, qu'on n'en auroit pas un arpent, contenant cent cordes, et vingt pieds la corde, à moins de mil ou douze cent livres. [...] Aussi à la verité, ce sont terres de promission (comme on dict communement) qui sont d'un rapport incroyable. Elles ne sont jamais vuides ny à repos. Mays la plus part d'icelles appartiennent aux ecclesiastiques. De sorte que peu de personnes en ont [...] Plusieurs beaux, grands et excellens vignobles avoisinent ceste ville, qui rapportent de forts bons vins et delicats. Voyre mesme en si grande abondance, que les Hennuyers les viennent querir et charger sur le lieu, pour les mener à Vallentiennes, Anvers, et autres lieux. Entre ces vignobles il y en a un tout au sortir de la ville, qui est d'un tel et si grand rapport, qu'on a veu de mon temps quatre pougeoisées, qui est la quatriesme partie d'un arpent mesure dudict lieu, rendre pour une année à son maistre nommé M. Claude Bellot, pour lors enquesteur du Roy au balliage de Troyes, vingt-cinq muids de vendange : qui seroit à raison de cent muids pour arpent, le muid contenant vingt-deux septiers, et le septier huit pintes mesure de troyes. Mays le vin que produisent les vignes de ceste contrée, n'approche à beaucoup près en bonté et excelle celuy des autres vignes, et sert seulement pour les serviteurs et manœuvres, et menu populaire du paÿs. Si est-ce toutefois que en quelques années, principalement quand la saison est fort chaude, il s'en trouve de fort bon, pourveu qu'il soyt gardé quelque temps. La contrée où ces vignes sont assizes, se nomme Preze [...]. »

L'abondance de l'eau dans la ville

« Un bras de la riviere Seine artificiellement distraict et retranché de son bassin et cours naturel, par le moyen de quelques vannes appellées communement *Les Vanes tranchines*, qui sont posées à un petit quart de lieue au dessus de la ville, auprès d'un village appelé Sancey, appartenant au Temple de Troyes, comme il s'approche de ladite ville se divise en trois bras.

Le premier desdits bras se prend du costé de *Trevaux* (qui est une contrée ainsy appelée) à l'une des portes de ladite ville, qui se nomme *Concrels*, où il sert de port, et en cest endroit un ruisseau nommé *Vienne*, traverse l'eau de ce bras et passe au dessous sans aucunement se mesler. L'eau de ce bras entre dedans la ville, par des arches, fermées de harses coulisses posées dedans les foussez au pied des murailles, assez près de ladite porte. Estant entré, il se separe et fait deux petits bras. Le premier desquels s'en va passer par derriere la rue du Temple : l'autre par un lieu appelé *Les Massecris*, et par les deux bouts de la rue des Jacopins. Il sert pour les teinturiers, drappiers, et tanneurs. Et s'en vont rendre et jeter tous deux dedans ce grand bras et canal duquel nous parlerons tout presentement, lequel ilz vont trouver, l'un, à sçavoir ce premier petit bras, derriere les Jacopins : et l'autre, derriere l'Abbaye appelée *Nostre-Dame-aux-Nonnains*.

Le [deuxiesme] bras qui est le plus gros, passe en ladite ville par un lieu appelé *Ricordé*, par troys arches qui sont dedans les foussez d'entre la platte forme de la planche Clement et la porte de la Tannerie, et s'en va droict sans se diviser ny faire aucun bras, passer à travers la ville, sous le pont de la Salle, lavant en passant les murailles du Palais, et sous celuy de la Girouarde tout auprès des Estuves aux hommes, où il sert infiniment pour l'hospital appelé *l'Hoste-Dieu-le-Conte*, et s'en va tousjours coulant, passer sous le pont des Cordeliers. En passant il fait mouldre les moulins à bled appelez *les Moulins de la tour*. Sortant puis après de la ville par des grilles posées en un lieu nommé *le Joly Sault*, se va rendre aux moulins de Saint-Quentin.

Le troyesme et dernier bras que nous avons dict estre distraict du naturel cours de la rivier de Seine, entre dedans la ville par troys harses dressées en la muraille de ladite ville, au lieu appelé la Planche Clement. Estant entré, il fait mouldre les moulins à bled de Jaillard. Au dessus desdits moulins, il fait un autre bras qui va passer sous le pont de Rongnon, et celluy de Chamarre, qui est auprès des enfants Sans Soulcly, puis sous celuy du pont Ferré près l'Hostel-Dieu S.-Nicolas. Va faire mouldre le moulin de Merdanson. Et sortant de la ville par une arche assize à Rioteuse, s'en va hors la ville au Moulin bruslé.

Au dessus desdits moullins Jaillard, se divisant et separant en deux bras, il faict une petite isle près la Maison Paillet. L'un de ces bras sert pour l'aisance et commodité de quelques ruettes destournées, et s'en va sortir par la susdicte harse de Rioteuse, entre la porte S.-Jacques et le Boulevard, et entré ès fossés de la ville où il est fort roide et profond, va passer au petit S.-Jacques, et de là au pont Humbert. L'autre bras passe par-dessous le pont de S.-Quentin, puis sous celluy de la porte aux Cailles, qui est en la Cité, et s'en va sortir de la ville près le Moulin bruslé.

Tous ces bras d'eau ainsi distraicts que vous l'avez entendu, s'en vont au parti de la ville de Troyes et prenant congé d'elle rendre à leur premier cours naturel, qu'ilz vont retrouver à un quart de lieue au dessous de la ville pour aller trouver celle de Paris. »

Les anciens comtes de Champagne

« Elle avoit anciennement ses comptes, le Palais desquels s'y voit encore pour le jourd'huy assiz sur l'un des bords de ce second et principal canal de la riviere de Seine duquel nous avons parlé. Là estoit jadis le sejour ordinaire de Henry premier, surnommé le large, et de Thibault troyesme comtes palatins de Troyes. Les sepultures desquelles se voyent au temps S.-Estienne, duquel ce Henry est fondateur, et l'a doué de grands biens et riches possessions, comme aussi quelques beaux hospitaux qui sont en ladite ville. L'entour de ces sepultures estoit embelly et enrichi de belles lames d'argent lesquelles un tas de ne sçay quels voleurs et sacrileges desroberent nuitamment de nostre temps. »

La splendeur passée des foires de Champagne

« Il y avoit anciennement en ladite ville, de fort belles foyres qui [furent] des plus notables et privilégiées, celebres, et frequentées, dont il fust ailleurs memoire. On les appelloit communement, les *foires de Champagne et Brie*. A l'occasion desquelles foyres, la ville estoit dès lors fort renommée et frequentée. Là se trouvoient et trafiquoient les Transmontains, Italiens, Florentins, Milanois, Lucquois, Genevois, Venitiens, Allemans et Provenceaux. Bref, il y abbordoit gens de toutes parts pour trafiquer. Voyre mesme la plus part de ces nations estrangeres avoient en ladite ville leurs maisons où ilz se logeoient, et retiroient leurs denrées et marchandises. Il s'y en voit encores pour le jourd'huy quelques-unes, qui ont toujours retenu le nom des nations ausquelles elles appartenoient et se logeoient en icelles. [...] Pour la fondation desdictes foyres, obeissance estoit entierement duee et donnée aux comtes, par tous païs, deçà et delà la mer sans aucun contredict. [...] Les marchans qui les frequentoient et leurs marchandises avoient de fort beaux privileges, droicts, franchises, libertez, et saufs-conduit.

Pour juger et decider les procès et differents qui pouvoient estre et survenir, il y avoit deux personnes establies, qu'on appelloit les *gardes des foyres*, qui cognoissoient les cas et contracts faicts et advenus esdites foyres, entre tous marchants frequentants icelles, pour faict de marchandises y vendues et debitées. Et n'estoit loisible à l'un de ce(s) deux gardes, d'exercer seul la jurisdiction. En l'absence de l'un, celuy qui estoit present [était obligé] d'appeler le chancelier desdites foyres, s'il estoit sur le lieu ; et en son absence quelque autre personnage suffisant, et non suspect, pour suppleer le lieu de celuy qui defailloit.

L'institution et creation des sergents appartenoit aux gardes et chancelier. Outre cela, le chancelier avoit la garde du seel [*sceau*] des foyres [...]. Les obligations et contracts estoient scellées de ce seel par le chancelier, qui en prenoit les proufits et emoluments qui n'estoient pas petits. [...] Et si estoit ledit seel tellement privilégié, comme il est encores à present, que quoy qu'un debteur ne se feust expressement obligé au corps par le contract passé sous ledit seel, si estoit-il neanmoins loisible au creancier, de le pouvoir en vertu d'icelluy faire prendre et constituer prisonnier à faulte de payer. [...] A l'occasion de quoy, les marchans tant de la ville que les forains et estrangers, estoient plus prompts à trafiquer les uns avec les autres, voyans qu'ils ne pouvoient estre deceus ne trompez par leurs debteurs, si facilement qu'ils eussent peu estre sans lesdicts privileges. D'autre part, les debteurs estoient aussy par ce moyen rendus plus soigneux et diligens de penser à eulx, et trouver moyens de s'acquiter de paour d'entrer en prison, et tremper en icelle. [...]

Ces deux estats de garde et chancelier des foyres, qui, comme vous avez entendu, souloient jadis estre exercez et maniez par troys personnes, reside maintenant en une seule, qu'on nomme *le garde ou chancelier des foyres*. La jurisdiction est encores pour le jourd'hui en estre en la ville de Troyes. Mais elle n'est pas de telle autorité, ne d'un si grand proufit qu'elle a esté du passé : tant à cause de l'abbatardissement des foyres depuis survenu, qu'aussy pour ce que les Roys de France ont retranché la plus part des proufits, depuis que le Conté de Champagne et Brie a esté uny et incorporé à la couronne de France. Ce qui advint par la mort de Henry troyesme, Roy de Navarre et conte palatin desdicts lieux, Janne sa fille et seule heritiere se joignant par mariage avec Philippes le Bel, Roy de France. [...]

2. Le grand incendie de 1524 (livre 1)

La situation misérable de Troyes en 1524

« L'estat miserable auquel ce pauvre peuple estoit pour lors reduit, continuoit tousjours de mal en pis, et s'accroit avec le temps de telle sorte que finalement les vices, blasphemes execrables avoient le regne par tout. Les usures estoient grandes et se voyoient à l'oeuil. Chascun serroit ce qu'il avoit, sans en vouloir departir à son prochain qu'avec un prouffit excessif. Brief on voyoit une confusion et desordre incroyable, sans espoir d'avoir amendement. Mays le bon Dieu sceut bien par traict de temps se venger d'un tel mespris de sa sainte parolle et des vices qui regnoient si fort en la ville de Troyes par une grande affliction qu'il versa tout à coup sur ceste ville. Ce fut en l'an mil cinq cent vingt quatre. Comme il n'estoit alors question entre les gros de la ville, que de resjouissance, fayre grand chere, et se donner du bon temps, pour voir leurs greniers si pleins de blé qu'ilz en crevoient [...] Les pauvres d'autre part attenez et alangouriz de fain, tiroient presque à la mort, sans estre secourus par les riches de leurs bledz, [...] de sorte que la charité estoit du tout morte en une saison si chere que fut ceste-là, [...] car l'année precedente, environ le dixiesme jour de novembre, les bleds semez gelerent en terre quasi par tout le royaume, ce qui causa en ceste année 1524, une très grande et generale defaillance et cherté de bleds [...]. »

Un incendie exceptionnel

« Estant les affayres en un si piteux estat, il advint que à certain jour du moys de May, qui estoit comme j'ay entendu le vingt-quatriesme, un mardi precedant le jour qu'on devoit celebrer la Feste-Dieu (qu'ilz appellent), le feu se print sur les dix heures du soir à une maison de Troyes, assise à un coing de la rue de l'Epicerie [*actuelle rue Emile Zola*], tout vis-à-vis de celle du Grand Sauvage, ainsi qu'on entre en la rue du Temple [*actuelle rue Général Saussier*] en venant du Palais, appelé communement *La Salle du Roy*. Si estoit ceste maison, pour lors tenue et habitée par un apoticaire nommé Moussé, et comble de poix, de soulfhre, d'huile de petreol, et de plusieurs autres semblables matieres faciles à s'emflamber, occasion que quasi en un instant elle se voit toute en feu, qui se coula et trasa de maison en maison, sans qu'on le peust gaingner, ne y donner quelque ordre. Le feu se voyoit tantost en un lieu, puis soudain à troys ou quatre centz pas de là. On crioit au feu ores en une rue, ores en une autre bien loing, et ne sçavoit-on auquel courir et entendre. Là-dessus un bruit s'esleva, que les Imperialistes et Bourguignons (car c'estoit l'année du voyage du grand Roy François, devant Pavie où il fut prins) avoient eschellé les murailles de la ville. Ce qui effroya si fort les habitans, qu'ilz ne sçavoient où ilz devoient premierement courir, ny à quoy entendre, pour y remedier et donner secours. Toutefois la plus part quittoient tout, et abandonnoient le feu, pour courrir aux armes. Ce pendant le feu gaingnoit tousjours pays, sans aucune resistance. Les prestres y portoient en processions solemnelles le *Chef de saint Loup*, jadiz evesque de Troyes, qu'on tient audit lieu avoir la vertu et puissance d'arrester le feu, au plus tost qu'il est posé au devant du lieu où il est empris. Ilz presentoient leur hostie, qu'ilz appellent le *Corpus Domini*, devant le feu, et si en jetterent (comme j'ay entendu) quelqu'une dedans icelluy pour l'esteindre, mays rien n'y valoit. Au contraire, le feu s'avancea d'une telle et si aspre furie, qu'un bien grand nombre de maisons, et finalement la plus grande et meilleure partie de la ville, s'en alla en cendre. Troys grands temples, S.-Jean, S.Panthaleon et S.-Nicolas, en furent emportez, avec l'hostel de la Commanderie du Temple, qui estoit un edifice de pierre, fort grand et spatieux. Bref toutes les maisons qui estoient depuis celle où le feu commença, tant à main droite que à gauche, du long et du large remonstant jusques à la porte du Belfroy, qui estoit la plus habitée et la plus riche partie de la ville et plusieurs autres tirant en contre bas vers S.-Pierre, furent arses et cosumées du feu hors mitz un bien fort petit nombre, sans que diligence aucune ou travail des hommes y peust remedier. Là fut fondue par le feu une cloche d'une extreme et admirable grosseur, qui estoit tenue et reputée, la plus grande de toute la chrestienté, pesant quarente milliers. La matiere d'icelle decouloit à val par les rues, qui offencea beaucoup de personnes. Tant y a que le feu estoit si vehement et aspre, qu'il brusloit les ponts et le bois dedans l'eau.

Ce grand Dieu, de la providence duquel dependent toutes choses, fit par ce moyen, et en bien peu d'heure une belle ouverture aux pauvres, des greniers, qui au par avant estoient si estroitement clos et reserrez pour eux car alors tout se veit à l'abandon. Mays quelques-uns qui pensoient bien fayre leur prouffit en cet endroit, de la perte des autres, y laisserent la vie par trop se hazarder.

Il y eut entre autre, un pauvre homme insensé et hors de son sens, qui entré en un grenier d'un hostel appellé communement *La belle maison*, avec un sac pour en tirer du bled, fut aussy tost surprins et entouré du feu. Et comme le peuple s'apperceut que le feu l'alloit gangner s'il ne se retiroit, il luy cria qu'il se retirast et sauvast. Ce pauvre fol ne s'en fit que rire, et voyant la flamme s'approcher de luy, au lieu de gaingner l'huis, il se mist teste et tout dedans son sac, pensant y debvoir estre en toute seureté et fut là miserablement ars et consumé du feu. Or d'autant qu'on trouvoit bien peu d'aide pour vuider les maisons et sauver ce qui estoit dedans, pour estre les uns empeschez pour eux-mesmes, et les autres à piller et fayre leurs bouges, il y eut une perte inestimable tant de bled, vin, que d'or et d'argent monoyé, vaiselle, bagues, joyaulx, et autres meubles precieux. Plusieurs [à peine avoient] loisir de se sauver en chemise, contrains quitter leurs maisons et tout ce qui estoit en icelles. La desolation et esclandre fut si grande, que tel qui au paravant avoit fort bien de quoy et estoit à son aise, se veit en peu d'heure reduit en une extreme pauvreté. Et d'autres qui estoient fort pauvres, enrichis malheureusement du bien et des despouilles d'autruy. Le feu en surprint quelques-uns en leurs maisons, qui n'ayans moyen de se sauver, y furent ars et du tout consummez. Que ceste desolation estoit si triste et pitoyable que vous l'avez ouye, cet horrible spectacle le fut encores beaucoup plus : à sçavoir, plusieurs pouvres personnes de tous sexes et aages, tant estrangers que autres, saizis à la furie, et jettez pour boutefeux sans aucun jugement ny adviz au mylieu de la flamme du feu, par le forcené populaire, rendans l'esprit avec cris et hurlements horribles et espouvantables. Ces pauvres Savoyarts, porteurs de patenostres et fluteaux de S.-Claude, qui se trouverent lors en la ville, y receurent un fort mauvais traitement. »

Des causes non élucidées

« On se tourmenta fort à chercher la source et la cause de cet accident, et en parloit-on diversement. Les uns tenoient que ce feu estoit tombé du ciel. Les autres, qu'il avoit esté mitz de main d'homme et par boutefeux, que les Hannuyers et Espagnols avoient envoyez en habits dissimulez par tout le Royaume de France, avec charge et mandement de mettre le feu ès meilleures villes, leur ayants baillé matieres pour composer ledit feu, qui estoit si aspre, qu'il brusloit et consumoit tout ce à quoy il s'attachoit, feust pierre ou autre matiere. Et ayant esté prins pour tel, un pauvre homme estrangé, qui passoit par Troyes, le langage duquel pas un seul du lieu n'entendoit, fut pendu et estranglé, après luy avoir donné la torture sans qu'on peust tirer de luy autre parolle, qu'on peust entendre que ceste-cy : *Kyrie Eleyson*, qu'il reitera souvent, comme il estoit au lieu du supplice. Ceste opinion (à sçavoir que c'estoit un feu mits par les ennemys du Royaume) estoit la plus commune, et s'imprima si fort en l'esprit de tous, qu'elle dure encores à present. Mays je vous diray ce que j'en ay autrefois appris d'un personnage d'autorité et digne de foy, qui en pouvoit bien sçavoir quelque chose, le dire duquel ma esté depuis peu de temps confirmé, par un marchand de Troyes, nommé Claude Gombault. Ce personnage me recompta, que la maison à laquelle le feu se print premierement ayant esté par un long temps querellée, tant en la court du bailliage de Troyes, que en celle du parlement de Paris, par deux personnes pretendans respectivement la propriété d'icelle, intervint arrest de ladite court, par lequel ceste maison fut adjudgée à l'une des parties. Pour executer ledit arrest et mettre en possession celui qui avoit obtenu gain de cause, la court commist et deputa le lieutenant Bazin. Le jour assigné pour ce fayre escheu, les parties se trouvantz à leur assignation : celui au proufit duquel l'arrest avoit esté rendu, fut menacé en l'aureille que jamais il ne jouioit de ceste maison. Si advint que la nuict de ce mesme jour elle se vit toute en feu, et jugeoit-on que c'estoit là la vraye cause et source de ce piteux accident. Mays qu'il soyt advenu comme on le voudra prendre, si faut-il de quelque costé qu'on se puisse tourner, rapporter le tout à la sainte et sacrée providence de Dieu, qui sans cause ne versa point une si dure affliction sur ceste ville, puisqu'il est juste et equitable. Mays pour tout cela ce peuple troyen ne s'amenda aucunement, ains demoura toujours plus acharné après ses abominations et idolatries inveterées. »

3. L'histoire extraordinaire de Jeanne, faux berger d'Arcis (livre 1)

« Les desordres et confusions ayant prins un tel trait, chascun se laschoit la bride, et dispensoit à mal fayre. Les pauvretes qui se commettoient, estoient grandes au possible. Et se presenta un acte le plus malheureux, horrible et detestable qu'on sçauroit inventer, le plus nouveau et plus estrange qu'on sçauroit ouyr. Aussy, à vray dire, il n'en pouvoit autrement advenir car puisque la verité de Dieu estoit ainsy mesprisée, et que ce peuple vouloit servir à Dieu selon sa fantasie et imagination charnelle, ne tenant conte de la recongnostre comme il devoit, il failloit bien, que de ceste impieté, les fruicts, tesmoings manifestes de l'ire de Dieu, s'en ensuivissent comme s. Paul l'escript aux Romains, dont ce seul acte duquel je vous vay fayre le discours, servira d'exemple.

La femme du vaché de la ville de Tournay, nommé Jeanne, ayant demouré et vescu par l'espace de troys ans seulement avec son mari, se desbaucha et quitta du tout sa compagnie. Elle estoit pour lors aagée de vingt-troys ans. Ayant chargé sur ses espauls une besasse à mettre des bribes, s'en va par le monde comme une (caïmande) et belistresse pourchassant sa vie. Si dressa son chemin, premierement à Saint-Nicolas, en Lorraine, puis en la ville d'Auxerre où, à la suscitation d'un certain cousturier, elle se desguisa en habit d'homme. De là, elle se transporte au village de Sainte-Syre, assiz au bailliage et diocese de Troyes, où elle fit estat de mener et conduire des chevaux. Finalement, elle se vint rendre à Arcis-sur-Aulbe, qui est un fort gros bourg proche de la ville de Troyes de sept petites lieues, au-dedans du bailliage d'icelle, où elle s'arresta du tout, et luy fut baillée la garde et conduite des bestes blanches du lieu. On ne se doubtoit aulcunement de sa ruse et meschanceté, et pensoit veritablement un chascun, qu'elle fust homme comme son habit le demonstroit. Au bout de deux ans, quelques siennes voisines lui parlerent du mariage d'une certaine jeune fille du lieu nommée Perrine. Si estant accordée, elle l'espousa. Et pour myeux couvrir et assurer la meschanceté qu'elle alloit commettre, elle usa d'une ruse vilaine et detestable à outrance. C'est qu'elle adjença de telle sorte une certaine peau, qu'elle la rendit en la forme de l'une des parties du corps de l'homme qui n'est pas honneste de nommer, et, [après] l'avoir liée et appropriée sur son corps comme elle l'entendoit, abusa soubz ce faulx pretexte, par l'espace de dix ans, ceste pauvre jeune fille. Laquelle tant qu'elle vescu, tint ceste Jeanne pour son vray et legitime espoux, voyre mesme luy porta une si ardente et ferme amitié, et fut si fort passionnée de son amour, qu'en fin elle en devint extremement jalouse. Si demurerent et vescu ensemble l'espace de dix ans, sans que durant ce temps ceste pauvre jeune fille s'apperceust aulcunement de ceste ruse et tromperie detestable. Au bout de dix ans, la pauvre fille alla de vie à trespas. Quelques moys après son décès, ceste malheureuse et abominable Jeanne, accompagnée de quelques jeunes garçons du lieu d'Arcis, du tout desbauchez, se trouva chez une putain, avec laquelle elle n'eut point de honte et d'horreur (tant estoit abandonnée à mal) d'avoir (en tant qu'elle put) compagnie charnelle. Finalement, comme une meschanceté attire l'autre, ceste malheureuse ne se contentant point de tant et si horribles crimes et meschancetes, se remaria à une jeune fille nommée Charlotte, servante du syeur de Mailly, qu'elle abusa de mesme façon que la premiere. Or craignoit-elle sur tout qu'elle ne fust descouverte de nuict. Pour l'empescher, elle ne despouilloit jamais sa chemise et ne vouloit permettre que sa femme la touchast ou maniaist aulcunement. Pour le fayre court, ceste pauvre Charlotte fut maniée de ceste malheureuse façon, l'espace d'un an entier, durant lequel elle ayma et cherit ceste miserable comme la femme son mari et espoux. Finalement ceste malheureuse tomba un certain jour du moys de Juillet malade. Ceste maladie luy affoiblit et debilita si fort la force et vigueur du corps, qu'elle ne pouvoit plus aulcunement s'aider et failloit qu'on la nettoyast comme un petit enfant. Advint comme Charlotte sa pretendue femme et une sienne mye la nettoyoient comme de coutusme, la verité se descouvrit et recongnurent visiblement en elle la marque infaillible du sexe feminin, et remuantz et renversantz la paille du lict sur lequel ceste miserable gisoit malade, trouverent dedans icelle ce membre fictif. On en advertit sur l'heure la justice d'Arcis, laquelle au plus tost que ceste malheureuse fut un peu refaite, la fit charger et mener aux prisons de l'evesché de Troyes, où son procès luy fut fait et parfaict par l'official Million. Mays je n'ay peu sçavoir au vray qu'elle fut la punition d'un acte si estrange et detestable, ayant seulement apprins ce que je vous en ay recité, d'un discours que cet official Million avoit envoyé dès ce temps-là, à Monsieur Jehan de Chelne, pour lors premier president au parlement de Paris, se complaignant à luy de ce que la connoissance de ceste matiere et autres semblables estoient attribuées aux juges ecclesiastiques, qu'il confessoit rondement appartenir trop myeulx aux juges laiz et seculiers. »

4. Le « mal de Brissette » (livre 2)

« L'année suivante [en 1550] plusieurs maisons de Troyes receurent une fort grande playe telle que peut-estre semblable n'avoit jamays encores esté veue ny ouye, ainsy que vous pourrez juger par le recit que je vous en vay fayre. Il y avoit en la ville de Troyes un jeune marchand abandonné à ses plaisirs. Ses plus proches parens, fu[rent] en intention de retirer sa vie de l'amour lascif, ou pour sentir le parti qui se presentoit advantageous pour luy, qui estoit une certaine veufve du lieu, femme riche, vertueuse et honneste, firent tant, que s'estant consenti au mariage d'elle, les espousailles furent solemnisées. Un mal y avoit, que ceste femme n'estoit pas d'aage pareil à luy : car il estoit fort jeune, et elle desjà presque suraagée. Et tenoit-on tout communement, que ce personnage nasquit le propre jour que ceste femme accoucha du premier enfant qu'elle eut de son premier mari. Si vescuèrent pour quelques temps assez paisiblement ensemble. Finalement, comme il advient, que telz mariages entre personnages si inegaux d'aages, sont le plus souvent accompagnez d'un très piteux et fort mauvais succès, ce jeune homme par traite de temps de desgouta petit à petit de sa femme. Et l'ayant prise à desdain, il ne fut plus question que d'aller au change. S'estant ainsy laissé aller à ses voluptez, il print finalement la grosse verolle, guerdon ordinaire de telle gens, qu'il apporta en sa maison, et la communiqua à sa pauvre femme, qui pour lors estoit grosse d'enfant. L'heure de son accouchement venue, on manda une sage femme de Troyes nommé *La Brissette*, et [après] luy avoir descouvert rondement la verité de l'estat de ceste pauvre femme, elle ne différa de recevoir l'enfant, moyennant dix escus qu'on luy fourra en la main. S'estant delivrée d'icelluy on advertit ceste Brissette de se fayre purger et penser d'heure pour prevenir les dangers, qui autrement en pouvoient reussir. Elle qui estoit une bonne commere, qui avoit plus cher une purée de septembre, qu'une decoction de gaiac, ou autre remede et preservatif propre pour ce danger, tint à peu cet advertisement. Et sans pourvoir à son cas, elle ne cessa tant qu'elle eut mitz en dos et en ventre tout l'argent qu'elle avoit receu. Quelques jours après le mal la saisit, qui se manifesta par quelques petites pustules et vessie de verolle, qui se leverent dessoubz les ongles de ses mains. La crainte d'estre cassée et regettée de ses challandes et perdre du tout son credit, luy fit celer son mal, et le tenir tousjours couvert au possible. Cependant ceste malheureuse ne differoit d'exercer son estat accoustumé, et recevoir des enfans partout où elle estoit mandée. Toutes les femmes qu'elle touchoit, manioit, comme il s'en presenta beaucoup, et de bonne maison, attiroient ceste pauvreté et contagion, laquelle elles communiquoient puis après à leurs maris, et si en estoit par mesme moyen le fruict de leur ventre entaché par l'attouchement de ceste femme. Cest inconvenient troubloit merveilleusement les hommes, et les femmes. [...] Car les maris qui se sentoient n'avoir mespris, commencerent à soupçonner la loyauté de leurs femmes et imprimer en leur cerveau qu'elles avoient forfaict à leur honneur, et rompu tout devoir de fidelité envers eux, et finalement d'eslongner d'eux l'amitié de celles, qu'ilz avoient au paravant aymées et cheries comme eux-mesmes. Les femmes au contraire, asseurées de leur chasteté et pudicité rejetterent entierement la faute sur leurs maris. Ce qui mit tant et telz tintouins en la teste des deux parties, et engendra de si grandes alienations de voluntez entre elles, qu'elles ne pouvoient plus vivre ny habiter ensemble ; et tint à peu que plusieurs n'en vissent jusques à ce point, de chercher par la voye de justice un divorce et separation lamentable. Brief, c'estoit pitié de voir les troubles et dissensions qui sourdoient par chascun jour ès maisons frapées de ce fleau ; on n'y oyait retentir que reproches. Le mari appelloit sa femme *putain* et *paillard*, laquelle toutefois estoit femme de bien et d'honneur. La femme d'autre part rendoit le change de mesmes à son mari : c'estoit à qui myeux noirciroit son compagnon. Mays la plus grande pitié estoit à l'endroit de ceux, qui ayant vescu par l'espace de trente ans et fort paisiblement en leurs mesnages et sans aucun trouble ne dissention (comme il s'en trouvoit quelques-uns), se virent prests à se desjoindre et rompre le lien duquel ilz avoient esté jusques alors si estroitement liez et conjointcs ensemble. Bref, si le bon Dieu ne feust par sa sainte grace entrevenu, il estoit grandement à craindre, que la fin n'en eus testé lamentable, et peut-estre d'une fort mauvaise et dangereuse consequence. Mays comme ces grands differents et lourdes querelles s'accroissoient de plus en plus, il esclarcit la verité du fait, par le moyen d'une certaine pauvre femme, laquelle ayant subtilement descouvert quelque chose du mal de la Brissette, en donna advis à l'une des plus notable et vertueuse Dame de Troyes [sçavoir Bonaventure de Chantaloe, femme de M. Pierre Pithou], de laquelle elle recevoit par chascun jour l'aumosne. Or estoit alors ceste Dame fort grosse d'enfant, et si proche de son accouchement, que peu de jours après elle se delivra d'un beau filz. Elle s'estoit resoluë de se servir de la Brissette, pour l'indisposition d'une autre sage-femme, nommée Anne Collot, fort experte en son art et vocation, laquelle avoit accoustumé de recevoir tous ses enfans, de sorte que cet advertisement luy vint fort à propos. Si n'y voulut-elle toutefois adjoûter foy du premier coup.

Mays ayant trouvé le moyen de fayre aller la Brissette vers un medecin de Troyes, nommé Maistre Berthelomy Alyon, et sous quelque couleur honneste la fayre visiter, il trouva qu'elle estoit entachée d'une fine verolle, qui se manifestoit par ses grains et boutons, et en assura ceste Dame, laquelle ne fallit d'en advertir tout sur l'heure partout où elle sçavoit estre necessaire. Cela estant descouvert et publié, fut cause de reintegrer et rejoindre plus fort que devant, l'amitié entre les personnes mariées, et destourner des maisons si troublées d'un accident tant estrange, le trouble qui n'y estoit jà que par trop allumé. Ceste affliction advenue à Troyes fut cause que de là en advant on y appella la verolle : *le Mal de la Brissette*, du nom de ceste malheureuse qui avoit esté cause de cest accident, laquelle voyant sa meschanceté descouverte, craignant qu'elle ne fust prinse, comme elle avoit merité, gaingna le hault, et se banissant de la ville de Troyes, se retira à Lyon, où (comme j'ay entendu) elle finit ses jours. »

5. La famine de 1573 à Troyes (livre 16)

« Ce pendant le bon Dieu ne pouvant souffrir de tels et si villains desordres, et un si grand mespris de sa sainte parole qu'on veoit par la France, commença de monstrier des signes et tesmoignages evidens de son ire et courroux, non seulement au pais de Champagne, mays aussy par toute la France, ce qui donna bien à penser aux catholiques, et leur fournit assez de quoy retenir leurs langues. Car comme les ennemys de l'évangile ayant veu la plus part de leurs maudites entreprinses reussir à leur souhait, et toute foys contre leur esperance, et tant de milliers de ceux de la religion meurtris, se resjouissoient extremement, et crioient par tout que de là en advant ilz auroient tout à souhait, vivoient plus à leur aise qu'ilz n'avoient fait du passé, et qu'on verroit les saisons meilleures, et les victuailles à meilleur compte qu'on avoit oncques fait, imputans toutes leurs malheurs et calamitez passées à la religion, qu'on avoit souffert avoir la vogue en France, la plus grande sterilité et famine qui fut veue de long temps, advint ceste année mil cinq cent soixante et treize. Car le septier de froment mesure de Troyes valut communement vingt-cinq livres tournoys et plus. Encores n'en trouvoit-on pas à demy, de sorte que les pauvres languissoient de fain, et la plus part mouroient faute d'estre nourris et substantez. La mortalité fut si grande en la ville de Troyes, qu'elle emporta en peu de jours plus de quinze cent personnes, surtout beaucoup de jeunes gens, sans aucune contagion de peste. Les pauvres qui restoient estoient contrains errer par my les champs, fouillans et chercheans en terre comme pourceaux, et pauvres bestes sauvages, les racines de l'herbe de fougere, qu'ilz mangeoient et en faisoient aussy du pain. Brief la plus part des personnes estoient contraintes par nécessité manger tout ce qu'[elles] pouvoient trouver. Les vignes furent toutes gelées et demourerent quelques années sans rapporter que bien peu de fruict, de sorte que la pinte de vin fut aussy tost mise par les tavernes à dix solz tournois. Il n'y eut du tout point de fruicts, tellement que une pomme assez belle se vendoit un karolus, les plus belles un solz, les moindres deux liarts la piece. Et tenoit-on que ceste année les loups entrez de nuict au cymetiere de Vendeuve village du bailliage de Troyes, retirerent de la fosse quelques corps morts fraischement enterrez et les devorerent. Le semblable se vit du temps de ces deux execrables chiens, Diocletian et Maximian. Car après que les Eglises furent quasi du tout dissipées, et une si horrible boucherie faite des chrestiens, que les ethniques en estoient las, on publioit par tout qu'estans les chrestiens du tout exterminés l'Empire Romain fleuriroit et seroit de là en avant plein de prosperité. Mays ilz apperceurent le contraire, par les extremes famines, pestes, maladies contagieuses, et autres miseres et calamitez qui survindrent depuis.

Ainsy donc, la famine fut si forte au bailliage de Troyes, que pour obvier à plus grand inconvenient, on fut contrainct de dresser en la ville une pollice, pour la subvention des pauvres. Et furent les habitans dudit lieu qui avoient de quoy, cottisez chascun selon leur facultez, et contrains de nourrir qui deux, qui troys, six ou huit pauvres. Et sçavoit un chascun ce qu'il leur devoit distribuer par jour ou par septmaine, tant en pain qu'autre chose. Ce qui s'executa sur la fin de ladite année 1573. »